

Termes de Reference pour l'activité :

Formation sur la publication et la communication des documents budgétaires et sensibilisation au civisme fiscal dans les communes à destination de l'administration/élus et des OSC (Activité B1-1.3)

Titre du Projet	Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF
Partenaires	Tunisie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso
Opérateurs	Expertise France et Cfi
Directeurs de Projet	Emilie Bècle – Julie Abrivard
Email	Emilie.beacle@expertisefrance.fr ; jad@cfi.fr
Pays/institution	Burkina Faso – Administration
Opérateur sur l'activité	Expertise France
Activité	B 1 – 1.3a et b Formation sur la publication et la communication des documents budgétaires et sensibilisation au civisme fiscal dans les communes à destination de l'administration/élus et des OSC

Description et contexte du PAGOF

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d'Action National 2018-2020, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Gouvernement français a ainsi décidé de mettre en place, via un financement de l'AFD, le **Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)**.

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) et Cfi (Agence Française de développement médias) ce projet d'Assistance Technique, d'une durée de 3 ans, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. Ce volet cible en priorité les 3 pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

L'objectif général du PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires (Tunisie, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d'Afrique francophone dans leur démarche d'adhésion au PGO. Dans ce cadre, Expertise France se chargera plus particulièrement de l'appui aux autorités, et Cfi de l'appui aux organisations de la société civile (dont les médias).

Deux (02) axes d'intervention ont été priorisés pour chaque pays : le premier (Axe A) se concentre sur des activités de sensibilisation aux principes de gouvernement ouvert et principes méthodologiques liés au PGO ; le second (Axe B) s'attache à appuyer la mise en œuvre technique des Engagements pris par chaque pays dans le cadre de leur Plan d'Action National (PAN).

Description des Objectifs de l'activité

L'activité s'exerce dans le cadre des activités qui visent à appuyer la mise en œuvre technique des Engagements pris par chaque pays dans le cadre de leur PAN (Axe B).

Plus précisément, elle vise à soutenir la réalisation de l'Engagement 13 du 1er PAN du Burkina Faso (2017-2019) : « Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal » et l'Engagement 2 du nouveau PAN 2: Mener des actions de communication et de sensibilisation sur l'incivisme fiscal dans quarante-cinq (45) communes pilotes au Burkina Faso

L'Engagement 13 PAN 1 et l'Engagement 2 PAN 2 ont pour objectif d'accroître la transparence des communes par la reddition des comptes aux communautés, de mieux informer les citoyens sur le budget local et son exécution, et ainsi améliorer l'efficacité, la redevabilité, la transparence de ces communes et de fait le civisme fiscal et la confiance avec le citoyen.

La transparence budgétaire se réfère à l'étendue et la facilité avec laquelle les citoyens peuvent accéder à des informations et des commentaires sur les recettes publiques, les allocations et les dépenses. Les budgets sont des documents clés, car ils exposent les priorités de la collectivité en matière de politiques et de programmes. L'ouverture des budgets est une première étape vers la démocratisation du processus budgétaire. Elle donne la parole aux citoyens dans la formulation des politiques de dépenses publiques.

La transparence budgétaire est une condition préalable à la participation du public et à la responsabilisation des gouvernants. Compte tenu de la nature technique des budgets et du processus budgétaire, la transparence des budgets exige que l'information qu'ils contiennent soit présentée dans son intégralité, ainsi que sous forme simplifiée et rapidement.

Cette activité fait suite à l'activité B 1.2 **Atelier sur l'harmonisation de la publication des documents budgétaires dans les communes dont le but était** d'aider les personnes en charge des documents budgétaires des communes à publier plus facilement les données et documents budgétaires de leur commune selon un standard commun afin de favoriser une politique transparente, redevable et une meilleure informations vis-à-vis du citoyen.

Il en est ressorti l'élaboration d'un **Guide d'Aide à la Publication et la communication des données budgétaires des Collectivités Territoriales vers le citoyen**. Ce guide, à destination des élus locaux, agents des municipalités, notamment ceux en charge du budget et de la communication, doit les aider à harmoniser, simplifier et vulgariser les documents et données budgétaires pour qu'ils soient accessibles et compréhensibles pour tous.

A la suite de la publication de ce guide, l'idée est donc double :

1. sensibiliser et former les élus locaux et agents financiers et budgétaires, mais aussi les agents liés à la communication et au dialogue citoyen, à cette « vulgarisation » des données budgétaires pour les rendre compréhensibles à tout citoyen. De même, cette transparence est la clé du civisme fiscal que chaque citoyen doit avoir. Communiquer sur le budget, le rendre transparent et l'expliquer permettra au citoyen de comprendre où va ses impôts, ses contributions financières et dans quels services publics ils sont réinvestis.
2. Sensibiliser les OSC et la population sur la compréhension des données budgétaires de leur commune, savoir comment est utilisé leurs impôts, à quelles dépenses publiques communales, quel rôle la société civile peut avoir dans ce suivi et ce contrôle, la redevabilité des élus et agents

administratifs, et dispenser par là-même des éléments de langage sur le civisme fiscal (sans impôt, pas de service public).

L'objectif de l'activité est donc double. Chaque formation dans une commune aura deux phases consécutives :

- 1ère phase : formation (2 ou 3 jours) des élus locaux et agents (notamment ceux des finances publiques locales) :
 - Sensibiliser les participants sur les moyens de vulgariser les informations brutes du budget de la commune sous forme de données, tableaux, graphiques, visualisation des données, analyses simples, en les rendant compréhensibles pour le citoyen
 - Expliquer en quoi cette transparence est essentielle pour le citoyen qui comprendra mieux pourquoi il paie des impôts et dans quels services publics vont ses impôts.
 - Se servir du guide et le diffuser pour qu'il devienne une base essentielle pour cette publication et communication, et apprendre à travailler avec l'outil budgétaire de l'AMR
 - Réfléchir sur la communication et des éléments de langage sur le civisme fiscal en lien avec la publication de ces données budgétaires simplifiées : calendrier, format, standards, harmonisation, canaux de diffusion (Affiche à la mairie, Dialogue citoyen, EDIC, internet), vulgarisation, meilleure compréhension.
- 2ème phase : Sensibilisation (1 jour ou 2 jours) des OSC, ONG, médias, populations locales :
 - Expliquer en quoi la transparence budgétaire est essentielle pour le citoyen qui comprendra mieux pourquoi il paie des impôts et dans quels services publics vont ses impôts.
 - Comprendre le budget, ses mécanismes et les données budgétaires de la commune pour pouvoir assurer un suivi et un contrôle des recettes/dépenses et demander des comptes, analyser les données.
 - Comprendre le rôle de la société civile, des médias, des OSC, de la population en général dans cette transparence et cette redevabilité qu'ont les élus et agents locaux : quel rôle, quel outil, quel moyen (EDIC ?).
 - Se servir du guide et le diffuser pour qu'il devienne une base essentielle de la compréhension du budget pour les citoyens
 - Réfléchir sur la communication et des éléments de langage sur le civisme fiscal en lien avec la publication de ces données budgétaires simplifiées et pourquoi il est important de payer ses impôts.

Public cible :

- Trouver des communes pilotes (10 ou plus ?)
- Pour les élus/agents :
 - Les agents responsables en charge des finances et des documents budgétaires dans ces communes pilotes
 - Les Maires et autres élus de ces communes pilotes
 - Les agents chargés de communication et du dialogue citoyen
 - Des membres de l'AMBF (Association des maires du BF) 4 ou 5 ?
- Pour les citoyens :

- OSC locales et pertinentes dans le domaine et le dialogue citoyen
- Médias, journalistes,
- Représentants des communautés (Chef de clan, de village, Jeunes, Femmes, etc...)

Livrables

- Formations délivrées et support de formation
- Diffusion du Guide
- Rapport de fin de mission

Type de contrat

Court terme

Nombre de jours d'expertise

Maximum d'environ 47 à 57 jours: 13 jours de préparation (1 par commune + 3 en général), puis 3 à 4 jours de formation pour 10 communes (ou plus, à définir), 4 jours de reporting

Calendrier prévisionnel

juin – septembre 2020

Lieu d'exécution

L'activité sera réalisée au Burkina Faso, dans les différentes communes sélectionnées

Profil requis de l'expert

Qualifications et compétences

- Connaissance des principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, lutte contre la corruption, e-gov, administration électronique au sein de l'administration centrale et locale ;
- Connaissance de l'administration publique décentralisée (enjeux, acteurs, etc.) ;
- Connaissance des finances publiques locales et du budget des collectivités ;
- Connaissance du dialogue avec les OSC, citoyens et médias
- Excellentes compétences rédactionnelles et orales

Expérience professionnelle générale et spécifiques

- Expérience dans la mise en œuvre de projet/activités sur les principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, e-gov, administration électronique au sein de l'administration ;
- Excellente connaissance de la transparence financière et budgétaire des administrations (standard internationaux, IBP) ;
- Expérience nécessaire dans la vulgarisation des données budgétaires d'une collectivité locale ;
- Expérience dans la communication et sensibilisation à la transparence budgétaire et au civisme fiscal ;
- Expérience dans le dialogue citoyen, les espaces de discussion représentation avec la population et

leur animation ;

- Capacité à travailler en milieu interculturel, capacité de mise en perspective des relations autorités/OSC et de faciliter leurs échanges ;
- La connaissance des domaines budgétaires et financiers au Burkina Faso est un avantage

Langue(s) de travail

Français